



Félicien Kabuga, le 20 mai, devant la cour d'appel de Paris. BENOÎT PEYRUCQ/AFP

Kabuga, « financier du génocide des Tutsi », reste en prison

La décision concernant le transfert vers Arusha, en Tanzanie, de Félicien Kabuga, arrêté le 16 mai, a été mise en délibéré au 3 juin

La bataille judiciaire a commencé. L'homme accusé d'être le « financier du génocide des Tutsi » a été présenté mercredi 27 mai devant la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris qui a rejeté sa demande de remise en liberté sous contrôle judiciaire. Le 20 mai, lors d'une comparution éclair, les avocats de Félicien Kabuga avaient obtenu un délai pour préparer sa défense.

Suivant les réquisitions du parquet général, la chambre d'in-

struction – qui doit examiner la validité du mandat d'arrêt émis par le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI), la structure chargée d'achever les travaux de l'ex-Tribunal pénal international pour le Rwanda – a justifié sa décision par un risque « de trouble exceptionnel et persistant à l'ordre public ». Et estimé que le risque de voir s'enfuir cet homme de 84 ans « qui a organisé sa fuite grâce à sa famille pendant vingt-cinq années, après avoir échappé à des arrestations en Suisse, en Allemagne ou au Kenya », comme l'a rappelé Clarisse Taron, avocate générale, était trop important.

Chaussons, jean et chemise violette, Félicien Kabuga est arrivé à la barre en fauteuil roulant, escorté par deux gendarmes. Entre sa famille, les journalistes, du personnel de l'ambassade du Rwanda et des membres des associations de victimes du génocide des Tutsi, qui a fait 800 000 morts selon l'Organisation des Nations unies (ONU) entre avril et juillet 1994, près d'une soixantaine de personnes ont assisté à l'audience, retransmise dans une autre salle du Palais de justice.

« Je n'ai rien fait »

Imperturbable, Félicien Kabuga, qui est notamment accusé d'avoir financé les miliciens Interahamwe et créé la Radio-Télévision libre des Mille Collines – qui diffusait, à longueur de journée, pendant le génocide, des messages incitant à la haine contre les Tutsi –, a écouté les sept chefs d'accusation retenus contre lui, dont ceux de « génocide », « complicité de génocide », « incitation à commettre le génocide » et « crimes contre l'humanité ». Puis, alors que la présidente lui demandait s'il avait compris toutes les notifications, le vieil homme a insisté à plusieurs reprises pour prendre la parole. « Je n'ai rien fait », a-t-il finalement déclaré en kinyarwanda, la langue du Rwanda. *Ce sont des mensonges. Je n'ai pas tué de Tutsi alors que je travaillais avec eux et que je leur fai-*

Les juges ont estimé que le risque de voir s'enfuir l'homme de 84 ans était trop important

sais crédit... Ce sont des jalousies. Ma maison a été saisie.

L'audience a permis de connaître plusieurs détails sur les dernières années de sa cavale et notamment son parcours en France. Arrêté samedi 16 mai à 6 h 20 dans un immeuble de la rue du Révérend-Père-Christian-Gilbert à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), il vivait avec son fils sous une fausse identité établie au nom d'Antoine Tounga, comme en témoigne le passeport émis par la République démocratique du Congo.

L'ADN du fugitif, considéré comme l'un des plus recherchés du monde avec une mise à prix de 5 millions de dollars, avait été prélevé par la police allemande lorsqu'elle avait failli l'interpeller en 2007, puis envoyé aux autorités françaises. Son ADN, confirmé par un test salivaire dans les heures qui ont suivi son arrestation, avait également été retrouvé par les enquêteurs à l'hôpital Beaujon de Clichy (Hauts-de-Seine) où Félicien Kabuga, sous l'identité d'Antoine Tounga, a été opéré du colon en mars 2019. Deux ans plus tôt, le 6 avril 2017, il s'était présenté aux urgences de ce même établissement de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris en compagnie d'une de ses filles, qui lui avait servi de traductrice.

Vingt-huit identités

La décision concernant son transfert vers Arusha (Tanzanie), où le MTPI a une antenne, a été mise en délibéré au 3 juin. Ce sujet, au cœur de la bataille juridique, devra prendre en compte

l'état de santé physique et psychologique de Félicien Kabuga, qui a utilisé vingt-huit identités pendant sa cavale, selon une source policière. Sa faiblesse a été mise en avant par ses avocats, qui ont cité dans leurs plaidoiries des exemples de plusieurs accusés français pour crimes contre l'humanité – tels que le préfet Maurice Papon, « qui n'a jamais été en détention provisoire sauf après avoir violé son contrôle judiciaire », ou Paul Touvier, « en fuite pendant quarante-cinq ans et libéré car il avait un cancer ».

Mauvais état de santé

« Mon client est incapable d'effectuer seul aucun geste de la vie quotidienne », a plaidé Laurent Bayon, son avocat. *Il en va de la responsabilité de la France si son état de santé se dégrade.* Et d'après le site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le système de santé de la Tanzanie n'a rien de rassurant... » A cause de l'épidémie de Covid-19, son transfert vers Arusha pourrait d'abord se faire par La Haye (Pays-bas), où siège le Tribunal pénal international. La crainte des avocats est aussi que le prévenu soit ensuite extradé vers le Rwanda, « comme cela s'est déjà produit à deux reprises, or c'est un pays ne respectant pas autant que la France les garanties fondamentales des personnes », a plaidé l'autre avocate de M. Kabuga, Nejma Labidi.

Les défenseurs de Félicien Kabuga vont utiliser tous les recours. Dans la semaine précédant l'audience, ils ont saisi le Défenseur des droits, Jacques Toubon, pour dénoncer des « atteintes aux droits fondamentaux », et ils ont assigné en référé l'Etat français pour « atteinte à la présomption d'innocence ». La bataille judiciaire s'annonce longue. ■

PIERRE LEPIDI

Le Monde Afrique

Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

Revers judiciaire pour Huawei au Canada

La procédure d'extradition de la numéro deux du groupe chinois peut se poursuivre

MONTRÉAL - correspondance

La Cour suprême de Colombie-Britannique a infligé, mercredi 27 mai, un premier revers judiciaire à Meng Wanzhou, la directrice financière du géant chinois des télécommunications Huawei, et renvoyé à plus tard l'espoir d'un apaisement dans les relations entre le Canada et la Chine. Dans un jugement de vingt-trois pages, la juge Heather Holmes a conclu que la procédure d'extradition réclamée à l'encontre de la femme d'affaires par les Etats-Unis pouvait se poursuivre.

Pour être extradé, un justiciable doit en effet être poursuivi par la justice américaine pour un délit également punissable au Canada. « Sur la question de droit soulevée, je conclus que le critère de double incrimination nécessaire à l'extradition peut être satisfait dans ce dossier », a écrit la juge. Meng Wanzhou pourrait donc faire face à la justice américaine. Ses avocats ont la possibilité de faire appel.

Washington accuse notamment la numéro deux de Huawei et fille du fondateur du groupe d'avoir contourné les sanctions américaines contre l'Iran et d'avoir fraudé des institutions bancaires. Le jugement rendu mercredi ne porte pas sur le fond mais rejette la requête de forme des avocats de Meng Wanzhou. Ces derniers soutenaient que l'affaire portait sur des violations de sanctions « strictement » américaines contre l'Iran, sanctions qui n'avaient pas cours au Canada au moment des faits en 2013.

L'arrestation à l'aéroport de Vancouver le 1^{er} décembre 2018, à la de-

mande du ministère américain de la justice de Meng Wanzhou avait provoqué une crise diplomatique sans précédent entre Ottawa et Pékin. Outre des représailles économiques qui ont coûté plusieurs milliards de dollars d'exportations au secteur agricole canadien, la Chine avait procédé quelques jours plus tard à l'arrestation de deux ressortissants canadiens, l'ex-diplomate Michael Kovrig et l'entrepreneur Michael Spavor, sous prétexte « d'espionnage ».

Réaction cinglante

Le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, Zhao Lijian, avertissait mardi que « le Canada devait immédiatement corriger son erreur, libérer Mme Meng et assurer son retour en Chine le plus rapidement possible », et ce afin « d'éviter des dommages continus dans les relations sino-canadiennes ». A l'annonce du verdict, Huawei s'est dit « déçu ». L'ambassade de Chine à Ottawa s'est fendue d'une réaction plus cinglante sur Twitter parlant « d'incident politique grave ».

Guy Saint-Jacques, ambassadeur du Canada à Pékin entre 2012 et 2016, estime que « cette décision tombe au plus mauvais moment, en pleine session de l'Assemblée nationale populaire de Chine. Alors que Xi Jinping a été affaibli par les événements politiques à Hongkong mais aussi par la pandémie de Covid-19, il va vouloir faire preuve de fermeté. Le Canada est une cible facile. On peut s'attendre à ce que Pékin annonce de nouvelles sanctions commerciales et lance le procès des deux Canadiens ». ■

HÉLÈNE JOUAN

L'Algérie rappelle son ambassadeur à Paris

Deux documentaires sur le Hirak diffusés en France ont suscité le courroux d'Alger

L'annonce est tombée mercredi 27 mai dans la soirée. « L'Algérie a décidé de rappeler immédiatement en consultation son ambassadeur en France », a fait savoir le ministère des affaires étrangères algérien dans un communiqué. En cause : la diffusion, la veille, de deux documentaires sur le Hirak, le mouvement de contestation populaire qui secoue l'Algérie depuis février 2019 et a notamment mené à la démission du président Bouteflika, au pouvoir depuis 1999.

La chaîne France 5 proposait *Algérie, mon amour*, de Mustapha Kessous, réalisateur et journaliste au Monde, qui donnait la parole à cinq jeunes Algériens âgés de 20 à 29 ans. Sa diffusion a agité les réseaux sociaux. Certains internautes dénonçant une image « réductrice » du Hirak et la « non-représentativité » des interviewés. D'autres s'étonnant d'un tel tollé et rappelant qu'un mouvement populaire de cet ordre n'a pas de représentants désignés. Après la diffusion du film, plusieurs intervenants ont subi une campagne de harcèlement en ligne et affirmé avoir dû désactiver leurs comptes sur les réseaux sociaux. « Je savais que ça ferait polémique, mais je n'aurais jamais imaginé que les réactions prennent une telle ampleur. C'est du lynchage », regrette un proche d'un des intervenants.

Le même soir, la chaîne LCP proposait *Algérie : les promesses de l'aube*, un film de Julie Peyrard et Sonia Amrane, également consacré au Hirak (déjà diffusé sur Arte,

en juin 2019). Elles y décryptent le mouvement de protestation en donnant la parole à des citoyens et à des intellectuels algériens.

« C'est du populisme »

La concomitance des deux diffusions n'a pas été du goût des autorités à Alger. Pour le ministère des affaires étrangères algérien, le « caractère récurrent de programmes diffusés par des chaînes de télévision publiques françaises (...), en apparence spontanés et sous le prétexte de la liberté d'expression, sont en fait des attaques contre le peuple algérien et ses institutions, dont l'ANP [armée nationale populaire] ». Dans son communiqué, le ministère dénonce « cet activisme où l'inimitié le dispute à la rancœur, dévoile les intentions malveillantes et durables de certains milieux qui ne souhaitent pas l'avènement de relations apaisées entre l'Algérie et la France, après cinquante-huit ans d'indépendance ».

« Si les autorités ont réagi, ce n'est pas pour la politique extérieure, mais bien pour l'opinion intérieure. C'est du populisme », estime Abderrahmane, 37 ans, proche du milieu du cinéma algérien. Le rappel de l'ambassadeur intervient dans un contexte de tensions persistantes en Algérie. Si les grandes manifestations organisées chaque vendredi se sont arrêtées du fait du Covid-19, les attaques contre des opposants, des journalistes, de jeunes internautes critiques du pouvoir, n'ont, elles, pas cessé. ■

CHARLOTTE BOZONNET
ET ZAHRA CHENAOUT

LE PROFIL



Félicien Kabuga

Né en 1935 dans une famille modeste du nord du Rwanda, Félicien Kabuga a bâti sa fortune dans le thé et l'immobilier. Dans les années 1980, il noue des liens matrimoniaux avec la famille du président Juvénal Habyarimana (1937-1994). Autour d'Agathe Habyarimana, l'épouse du président, se constitue un noyau dur d'extrémistes hutu qui décident, en avril 1993, de fonder la Radio-télévision libre des Mille Collines, qui va alimenter la haine contre les Tutsi. Félicien Kabuga finance aussi les miliciens Interahamwe, responsables de nombreux massacres, et les arme en important des lots de machettes. En juillet 1994, il se réfugie en Suisse, en République démocratique du Congo, puis au Kenya, où il échappe à plusieurs arrestations grâce à ses contacts avec le président Daniel arap Moi (1924-2020). Il est repéré en Allemagne en 2007, puis disparaît, avant d'être arrêté à Asnières (Hauts-de-Seine), le 16 mai.